

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal, tenue le **19^e** jour du mois de **janvier** de l'an **2026**, à **19 h**, au Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon, à laquelle sont présents :

Présences : M. François Pinard, maire
M. Alain Côté, conseiller
M. Sylvain Crête, conseiller
Mme Sarah Levasseur, conseillère
M. Adrien Beaudoin, conseiller
Mme Sabrina Lareau, conseillère
Mme Maryline Royer, conseillère

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. François Pinard, maire, constate le quorum à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2026-01-013

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par Sabrina Lareau
Appuyé par Adrien Beaudoin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du budget d'opération
 - A. Les dépenses
 - B. Les revenus
 - C. La taxe foncière et les tarifs
 - D. Le surplus accumulé
4. Présentation du Plan triennal d'immobilisation
5. Période de questions des citoyens et citoyennes
6. Adoption du budget
7. Adoption du Plan triennal d'immobilisation
8. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2026-02 décrétant l'imposition du taux de taxes, des conditions de perceptions, des compensations et des tarifs pour l'année 2026
9. Levée de la séance

ADOPTÉE

3 PRÉSENTATION DU BUDGET D'OPÉRATION

A Les dépenses

Le maire, M. François Pinard, présente les dépenses de l'année 2026 aux personnes présentes.

DÉPENSES	
Administration générale	420 499,00 \$
Sécurité publique	169 490,00 \$
Transport et voirie	374 043,00 \$
Hygiène du milieu	123 190,00 \$
Communautaire	8 000,00 \$
Aménagement et urbanisme	186 603,00 \$
Loisirs et culture	203 590,00 \$
Frais de financement	32 205,00 \$
Capital et affectations	72 170,00 \$
TOTAL DES DÉPENSES	1 589 790,00 \$

B Les revenus

Le maire, M. François Pinard, présente les revenus de l'année 2026 aux personnes présentes.

REVENUS	
Taxe foncière générale	831 391,00 \$
Taxe foncière – MRC des Sources	122 454,00 \$
Tarifs matières résiduelles	73 174,00 \$
Tarif Sûreté du Québec	33 590,00 \$
Tarifs vidange fosses septiques	30 160,00 \$
Paiements tenant lieu de taxes	5 500,00 \$
Autres revenus de sources locales	131 330,00 \$
Transferts	309 191,00 \$
Affectation surplus accumulés	53 000,00 \$
TOTAL DES REVENUS	1 589 790,00 \$

C La taxe foncière et les tarifs

Le maire, M. François Pinard, présente la taxe foncière et des tarifs de l'année 2026 aux personnes présentes.

D Le surplus accumulé

Le maire, M. François Pinard, présente l'évolution du surplus accumulé de la Municipalité aux personnes présentes.

4 PRÉSENTATION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Le maire, M. François Pinard, présente le Plan triennal d'immobilisation aux personnes présentes.

5 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions des personnes présentes concernant la présentation du budget.

2026-01-014

6 ADOPTION DU BUDGET

*Il est proposé par Adrien Beaudoin
Appuyé par Sabrina Lareau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

QUE le budget 2026 soit adopté tel que présenté précédemment dans cette séance.

ADOPTÉE

2026-01-015

7 ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

*Il est proposé Maryline Royer
Appuyé par Sarah Levasseur
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

QUE le Plan triennal d'immobilisation soit adopté tel que présenté précédemment dans cette séance.

ADOPTÉE

**8 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE 2026-02 DÉCRÉTANT
L'IMPOSITION DU TAUX DE TAXES, DES CONDITIONS DE PERCEPTION,
DES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026**

Un avis de motion est par la présente donné par la conseillère **Mme Sabrina Lareau** qu'à une séance subséquente le Règlement 2026-02 décrétant l'imposition du taux de taxes, des conditions de perception, des compensations et des tarifs pour l'exercice financier 2026 sera adopté.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le Règlement 2026-02 décrétant l'imposition du taux de taxes, des conditions de perceptions, des compensations et des tarifs pour l'année 2026.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité sur les heures d'ouverture ou sur le site internet de la Municipalité.

2026-01-016

9 LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par Maryline Royer
Appuyé par Sabrina Lareau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

QUE la présente séance soit levée à 19 h 53.

ADOPTÉE

François Pinard
Maire

Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, François Pinard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

François Pinard
Maire

